

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick Mennucci - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 003-338/12/BC

■ Attribution d'une subvention à l'association Medinsoft et approbation d'une convention

DPEATSV 12/8148/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'association Medinsoft, créée en 2004, rassemble les entreprises régionales ayant une activité de développement de logiciels. Elle est présidée par André Jeannerot, directeur des systèmes d'information chez Lefevbre-Software.

L'association Libertis, créée en 2004, rassemble les entreprises régionales spécialisées dans les logiciels libres. Elle est présidée par Jean-Marie Micallef, gérant de Theosys.

L'association le Club Informatique PACA (CIP), créée en 1973 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence, a pour objectif de favoriser les rencontres entre professionnels de l'informatique pour échanger : des informations, des connaissances, des contacts utiles. Elle est présidée par Yvon Defour, Groupe Greenmodal.

Initié en octobre 2008, les trois associations, ont décidé de poursuivre et amplifier les « 3 jours de l'Intelligence Collective ».

Comme l'année passée, trois événements vont être organisés durant 3 jours, les 16, 17 et 18 octobre 2012 sous la bannière unique intitulée « Les trois jours de l'Intelligence Collective ».

Ces trois événements sont Tic'Emploi destiné à rapprocher les entreprises et les demandeurs d'emplois dans les métiers des TIC, le salon Top-Tic destiné à informer les entreprises sur l'usage et la maturité des TIC en mettant l'accent sur les complémentarités entre les solutions logicielles, les technologies Web 2.0, le multimédia, le cloud computing et l'Open Source et la Nuit des Technos destinée à clôturer les deux événements précédents en présentant des démonstrations de solutions innovantes.

Le salon Top-Tic se déroulera le 16 octobre 2012 au Palais de la Bourse à Marseille en partenariat avec l'Echangeur (devenu depuis la Mission TIC de la CCIMP), le Club Informatique de Provence, le Pôle SCS ... Chaque association animera avec ses membres un village d'entreprises au sein du salon.

Medinsoft organisera sa 7ème convention qui vise à promouvoir l'édition du logiciel auprès des 1.550 acteurs des TIC de la région.

Libertis s'appuiera sur son village et ses compétences pour démontrer le potentiel et les acteurs du logiciel libre en Provence Alpes Côte d'Azur.

Le Salon Top-Tic, en octobre 2011 a accueilli quatre espaces mutualisés, 1.200 visiteurs.
L'organisation Tic'Emploi se déroulera le 17 octobre 2012 au Pôle Media Belle de Mai à Marseille. Elle a pour objectif de faire connaître les métiers des NTIC, du marché et de la formation.

Elle comprend un espace Métiers, un espace Information-Orientation, un espace Recrutement.

L'espace Recrutement, ouvert de 9h00 à 17h00, est un espace de rencontre entre des entreprises à la recherche de personnel et des demandeurs d'emplois.

En 2011, 16 entreprises, 5 partenaires formation et 2 partenaires emplois étaient présents pour une offre de 300 postes à pourvoir (51% de CDI, 52% pour du Bac+5, 33% demandant 2 à 5 ans d'expérience). 700 visiteurs (73 % étaient des demandeurs d'emploi) ont été accueillis et accompagnés, 25 recrutements et 80 pré-recrutements ont eu lieu le même jour. Trois mois après le salon, 40 personnes étaient recrutées et 51 pré-recrutées.

Les partenaires sont Libertis, MedInsoft, PRIMI et Gamesud.

L'espace Métiers est organisé autour de six ateliers :

- Les métiers systèmes, réseaux et télécoms,
- Les métiers du développement, encadrement et de l'audit,
- Les métiers jeux, image et transmédia,
- Les métiers de la communication interactive et du Web marketing,
- Développer les relations clients avec les centres d'appels, marketing prospection, supports clients, animation et supervision réseaux sociaux ...
- Les métiers du mobile

Le budget prévisionnel 2012 s'élève à 52.593,88 euros (en diminution de 12,34% par rapport à 2011 – 60.000 euros).

La Nuit des Technos est l'événement de clôture des trois journées, elle se déroulera le 18 octobre 2012 à la Friche de la Belle de Mai à Marseille. C'est une soirée consacrée à l'innovation de 19h00 à 02h00. 25 projets innovants seront présentés. En 2011, elle a accueilli 500 participants. Le programme s'articule autour de : speed dating business, Innovations Center, et d'animations technologiques.

Le budget prévisionnel 2012 s'élève à 54.900 euros (en augmentation de 10,75 % par rapport à 2011 – 49.000 euros).

Les organisateurs sont Libertis, MedInsoft et le CIP.

Le projet global est porté par l'association Medinsoft.

Le budget prévisionnel global s'élève pour 2012 à 107.493,88 euros (en diminution de 1,4 % par rapport à 2011 – 109.000 euros).

Les dépenses se répartissent en :

Dépenses Tic'Emploi	
Pôle Média Belle de Mai	
Signalétique conception / création	2.406,25 €
Régie exposants	5.629,71 €
Accueil : Hôtesse, sécurité	2.272,63 €
Informatique	2.353,73 €
Son, micros	4.784,00 €
Aménagements stands	2.829,74 €
TOTAL	20.276,06 €
Agence de communication organisatrice Com'Att	
Animation du site internet	7.176,00 €
Plan Média (radio, encarts presse, espace publicitaire)	11.960,00 €
Impression des affiches et des flyers	6.315,60 €
Sécurité / nettoyage	372,22 €
Technique vidéo	5.000 €
Mobilier / décoration	1.494,00 €
TOTAL	32.317,82 €
TOTAL DEPENSES	52.593,88 €

Dépenses Nuit des Technos	
Boissons	2.894,14 €
Cocktail dînatoire 500 personnes	6.883,80 €

Technique (son, lumière, espace scène, vidéo projecteur, écrans plasma)	10.413,86 €
Animation / accueil participants	3.913,60 €
Décor (mise en scène)	6.215,73 €
Sécurité / nettoyage	1.138,07 €
Création supports invitations	4.140,98 €
Production régie commercialisation	14.515,82 €
Site internet	4.784,00 €
TOTAL	54.900,00 €

TOTAL DES DEPENSES TIC EMPLOI / NUIT DES TECHNOS : 107.493,88 euros

Les recettes se répartissent en :

Recettes Tic'Emploi	
Subventions	
Région	15.000,00 €
Ville de Marseille	20.000,00 €
Communauté Urbaine MPM	5.000 €
Total	40.000 €
Prestations	
Entreprises, Euroméditerranée	12.593,88 €
Total recettes	52.593,88 €

Recettes Nuit des Technos	
Subventions	
Région	10.000,00 €
Communauté Urbaine MPM	15.000,00 €
Total	25.000,00 €
Prestations	
Sponsors privés	23.920,00 €
Euroméditerranée	5.980,00 €
Total	29.900,00 €
Total recettes	54.900 ,00 €

TOTAL DES RECETTES TIC EMPLOI / NUIT DES TECHNOS : 107.493,88 euros

La part financée par les entreprises pour les deux évènements s'élève à 33,97 %.

Il est proposé au Bureau de Communauté de participer, au titre de l'année 2012, au financement de l'évènement « Les 3 jours de l'Intelligence Collective » organisé par l'association Medinsoft, par l'attribution d'une participation de 20.000 euros. Les modalités de versement sont définies dans la convention de partenariat ci-annexée.

Signé le 29 Juin 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2012

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt majeur de soutenir la filière des TIC, le rapprochement des entreprises et des demandeurs d'emplois, la valorisation des innovations réalisées sur le territoire de MPM, la diffusion des usages des TIC et l'image d'un territoire qui entreprend.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 20.000 euros à l'association Medinsoft.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Medinsoft.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Article 65 – article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI